

# Pêche électrique : l'Europe trouve un accord pour l'interdire en 2021

Lucas Vallois • Le 14/02/19

Partager : [f](#) [t](#) [✉](#) [🖨](#)

**La décision est tombée hier soir lors d'une réunion en trilogue entre la [Commission](#), le Conseil et le Parlement européen : la [pêche électrique](#) sera totalement interdite aux navires européens, à l'intérieur et à l'extérieur des eaux territoriales, à partir du 30 juin 2021.**

Après plus de deux ans de campagne, l'association [Bloom](#), leur coalition de pêcheurs artisans et d'ONG se félicitent de cette victoire mais ils estiment que cette période de transition de plus de deux ans est bien trop longue, puisque les chalutiers équipés pourront continuer d'ici là à utiliser leurs dérogations...

## Une interdiction qui devra être validée par le Parlement européen

Rappelons que l'accord trouvé hier soir à Strasbourg devra encore être voté au cours d'une session plénière par le Parlement européen. Gageons que nos institutions européennes tiennent réellement leurs engagements. Optimiste, Mathieu Colléter, responsable des relations institutionnelles chez BLOOM, précise : « *Une fois qu'un compromis a été trouvé sur un terrain politique aussi sensible, il est quasiment impossible que le Parlement le mette en péril.* »